



Publié le 03/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_088

OBJET : Contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL Développement Touristique du Cotentin - Avenant n°5

Exposé

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a rendu les communautés d'agglomération compétentes de plein droit en matière de «promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme» en lieu et place des communes membres (article L. 5216-I-1° du Code général des collectivités territoriales – CGCT).

Dans ce cadre, il a été décidé de créer une société publique locale (SPL) afin de lui confier la mission d'office de tourisme communautaire. Pour ce faire, par délibération du 29 juin 2017, la Communauté d'Agglomération a autorisé la création de la SPL de Développement Touristique du Cotentin, dont elle détient la majorité du capital. De même, le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 7 décembre 2021, les termes de la concession de service public, qui fixe les conditions dans lesquelles la SPL se voit confier la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire de 2022 à 2025.

Aujourd'hui, à l'instar des avenants 1, 2, 3 et 4 validés respectivement par les conseils communautaires du 26 janvier 2023, du 28 septembre 2023, du 7 décembre 2023 et du 8 février 2024, il convient de proposer un avenant pour actualiser la concession de service public sur le point suivant :

- Apporter une subvention d'investissement plafonnée à 100 000 € pour l'acquisition et l'aménagement d'un véhicule aménagé pour l'accueil touristique en mobilité, conformément aux dispositions de l'article 21 du contrat de concession (ajout d'une annexe 9).

Les modifications et les ajouts apparaissent en surligné jaune dans les pièces annexes.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3211-1 À L. 3211-5 du Code de la Commande Publique pour les contrats de concession,

Vu la délibération n° 2017-118 du Conseil communautaire du 29 juin 2017, relative à la création de la Société Publique Locale (SPL) de « Développement Touristique du Cotentin »,

Délibération n° DEL2024_088

Vu la délibération n° DEL2021_195 du Conseil communautaire du 7 décembre 2021, relative à l'approbation du contrat de concession de service public entre la CA du Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de « Développement Touristique du Cotentin » pour la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° DEL2023_004 du Conseil communautaire du 26 janvier 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession de service public entre la CA du Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de « Développement Touristique du Cotentin »,

Vu la délibération n° DEL2023_120 du Conseil communautaire du 28 septembre 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession de service public entre la CA du Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de « Développement Touristique du Cotentin »,

Vu la délibération n° DEL2023_150 du Conseil communautaire du 7 décembre 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public entre la CA du Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de « Développement Touristique du Cotentin »,

Vu la délibération n° DEL2024_024 du Conseil communautaire du 8 février 2024, relative à l'approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession de service public entre la CA du Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de « Développement Touristique du Cotentin »,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 147 - Contre : 1 - Abstentions : 19- Mesdames Catherine BIHEL, Elisabeth BURNOUF, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Odile THOMINET et Messieurs Stéphane BARBE, Eric BRIENS, Daniel DENIS, René HARDY, Denis LEFER, David LEGOUET, Edouard MABIRE, David MARGUERITTE, Serge MARTIN et Jean-Pierre MAUQUEST ne prennent pas part au vote) pour :

- **Autoriser** la signature de l'avenant n°5 au contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL Développement Touristique du Cotentin,
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
annexe 9 - contrat DSP - SPL tourisme

27 JUIN 2024

Date d'envoi de la convocation : le 17/06/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 150

Nombre de votants : 181

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 27 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, SYDONIE Aurélie suppléante de ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole (Jusqu'à 20H10), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (Jusqu'à 19H33), CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GERVAISE Thierry, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, GRATIEN Jacques suppléant de LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine (A partir de 20H30), LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna (A partir de 18H48), PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,

RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, SOURDISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre (Jusqu'à 19h33), VANSTEELANT Gérard, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à HEBERT Dominique, ANTOINE Joanna à LECHEVALIER Isabelle, BELLIOU DELACOUR Nicole à BRIENS Eric (A partir de 20H10), BERHAULT Bernard à ROUELLÉ Maurice, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Noureddine, CASTELEIN Christèle à COQUELIN Jacques (A partir de 19H33), FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, GANCEL Daniel à LEMONNIER Thierry, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à COUPÉ Stéphanie, GILLES Geneviève à LEQUERTIER Colette, HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à HEBERT Karine, LAMOTTE Jean-François à FIDELIN Benoît, LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFAIX-VERON Odile à DUVAL Karine, LEFEVRE Hubert à LEPOITTEVIN Sonia LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEONARD Christine à HOULLEGATTE Valérie (Jusqu'à 20H30), LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROUX Patrice à ASSELINE Etienne, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERIE Jacques à GIOT Gilbert, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, ROUSSEAU François à MABIRE Edouard, SAGET Eddy à LE GUILLOU Alexandrina, SIMONIN Philippe à RONSIN Chantal, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à LEQUILBEC Frédéric, VARENNE Valérie à HULIN Bertrand, VASSAL Emmanuel à SOURISSE Claudine, VIGER Jacques à CAPELLE Jacques, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HAMEL Estelle, HAYÉ Laurent, JOUANNEAULT Tony, LE PETIT Philippe, LEJEUNE Pierre-François, LEPLEY Bruno, SIMON François.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - MISE EN OEUVRE DES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE 2022 – 2025
AVENANT N°5

**ANNEXE 9 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN
VEHICULE AMENAGE POUR DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE EN
MOBILITE**

La SPL, dans le cadre de sa politique d'accueil, a développé, depuis quelques années maintenant, un concept d'accueil en mobilité, en allant davantage à la rencontre du public sur les lieux très fréquentés, en étant ponctuellement présent lors de manifestations organisées sur le territoire rassemblant un large public. Pour ce faire, la SPL utilisait un kiosque mobile tracté par un véhicule dont le déplacement nécessitait la présence de membres du personnel doté du permis E.

Pour contrecarrer ce fonctionnement contraignant, et être plus souple dans le déploiement de l'accueil mobile sur le territoire, la SPL ambitionne de se doter d'un véhicule aménagé utilisable par le simple titulaire d'un permis B.

La conception et la concrétisation de ce véhicule aménagé qui pourrait être en service pour la saison 2024 représente le budget suivant :

- Aménagement d'un fourgon cabine L2H2
- Travaux de carrosserie
- Ameublement intérieur
- Raccordement électrique/éclairage
- Flocage intérieur/extérieur du véhicule
- Mise en circulation, immatriculation, livraison

TOTAL 98 835,00 € TTC

Les montants prévisionnels annoncés ci-dessus restent à affiner auprès des entreprises.

Aussi, s'agissant d'une opération d'investissement portée par la SPL de développement touristique en faveur de l'amélioration des fonctions d'accueil et d'information de l'Office de Tourisme Communautaire (cf article 21 du contrat de concession), elle sera soutenue par l'Agglomération à travers le versement d'une subvention d'investissement plafonnée à 100 000 € , dont le versement sera effectué comme suit :

- 75 % de la subvention à la signature du présent avenant au contrat de concession, sur présentation d'un courrier de la SPL,
- le solde sur présentation d'un courrier de la SPL accompagné d'un état récapitulatif des dépenses réalisées et des copies des factures au besoin,
- dans la limite du montant de 100 000 € fixé par le présent avenant au contrat de concession de service public.

...